

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 6 mai 2008 à 19 h à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

Sont présents les conseillers:

Michel Pélessier, conseiller, district des Monts (District 1)
Aimé Sabourin, conseiller, district des Prés (District 2)
Suzanne Pilon, conseillère, district de la Rive (District 3)
Vincent Veilleux, conseiller, district du Parc (District 4)
René Morin, conseiller, district des Lacs (District 6)

Absence motivée :

Marc Saumier, conseiller, district des Érables (District 5)

Est aussi présent:

Vincent Tanguay, directeur général et greffier

La séance débute à 19 h.

Vingt-quatre (24) contribuables sont présents dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Période de questions

3. Adoption de l'ordre du jour

3.1 Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Session ordinaire du 1^{er} avril 2008

5. Greffe

5.1 Acquisition de la rue Fraser étant les lots 2 621 240 et 2 783 804 du cadastre du Québec

5.2 Échange de terrain entre la Cie 139306 Canada Inc. et la Municipalité de Cantley (**REPORTÉE**)

5.3 Acquisition de surlargeurs de rue sur la montée Saint-Amour

Le 6 mai 2008

- 5.4 Acquisition de surlargeurs de rue du chemin Vigneault – Lots 26B-15 et 26B-17 du rang 7, canton de Templeton
- 5.5 Cadastre d'un cul-de-sac à l'extrémité de la rue Burke
- 5.6 Autorisation de signatures – Effets bancaires et documents requis
- 5.7 Autorisation de procéder à la signature de l'entente sur la gestion des ponts du réseau municipal – Ruisseau Blackburn situé sur le chemin Saint-Andrew
- 5.8 Reconduction des mandats au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 5.9 Avis de motion – Règlement numéro 336-08 relatif aux feux extérieurs
- 5.10 Avis de motion – Règlement numéro 330-07 relativement à une modification au règlement numéro 309-06 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 5.11 Adoption du projet de règlement numéro P-334-08 relativement aux délimitations des districts électoraux sur l'ensemble du territoire de Cantley (**AJOUT**)

6. Direction générale, ressources humaines et communications

- 6.1 Autorisation d'embauche d'étudiants – Été 2008
- 6.2 Embauche de M. Frédéric Bilodeau à titre de coordonnateur au Service de l'urbanisme et de l'environnement (**MODIFIER LE TITRE**)
- 6.3 Formation du comité de sélection – Services professionnels en architecture – Site de l'hôtel de ville et de la maison Hupé (**AJOUT**)

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 25 avril 2008
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 25 avril 2008
- 7.3 Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 avril 2008
- 7.4 Remboursement de dépenses – Mme Suzanne Pilon
- 7.5 Renouvellement de la police d'assurance collective – Great-West – Année 2008
- 7.6 Contribution annuelle à la Croix-Rouge pour l'année 2008
- 7.7 Autorisation d'utiliser les revenus excédentaires des taxes générales pour couvrir le coût de réparation du chemin Pink

Le 6 mai 2008

- 7.8 Autorisation de paiement à la CSD – Construction et prolongement du réseau privé de fibres optiques entre la Maison Hupé et le Centre communautaire « Programme Villages branchés »
- 7.9 Autorisation de procéder au financement permanent du règlement d'emprunt numéro 279-05 (AJOUT)

8. Services techniques

- 8.1 Rejet de soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et sable et, autorisation de retourner en appel d'offres
- 8.2 Abrogation de la résolution 2008-MC-R127 et retour en appel d'offres pour la fourniture de carburant diesel
- 8.3 Modification à la résolution 2008-MC-R057 – Achat de sable à sabler
- 8.4 Autorisation de dépense pour la tonte de gazon – Terrain de soccer situé à l'ouest du 8, chemin River – Été 2008

9. Loisirs – Culture – Bibliothèque

- 9.1 Demande d'ajustement des services assurés par *Réseau Biblio Outaouais* – Espace restreint à la bibliothèque municipale
- 9.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec M. William Brown, Terrain du Mont-Cascades – Soccer été 2008 (AJOUT)
- 9.3 Félicitations à Mme Nicole Charron-Galipeau, artiste de Cantley – Oeuvre d'art (AJOUT)
- 9.4 Nomination d'un conseiller à titre de président par intérim au sein du Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) (AJOUT)

10. Urbanisme et environnement

- 10.1 Demande de lotissement d'un terrain utilisé à une fin autre qu'agricole à la CPTAQ
- 10.2 Programme pour l'achat de couches de coton
- 10.3 Demande de moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation minière sur le territoire de Cantley

11. Développement économique

- 11.1 Nomination de M. Michel Pélessier au sein du conseil d'administration du Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais (CLD) (AJOUT)

12. Sécurité publique – Incendie

- 12.1 Autorisation de procéder à l'achat de tuyaux et plomberie d'alimentation pour l'installation de trois (3) points d'eau
- 12.2 Achat de radios téléavertisseurs pour le Service des incendies et premiers répondants

Le 6 mai 2008

12.3 Acceptation de l'offre déposée par la compagnie ROC
SIGNALISATION – Indicateurs d'adresses

13. Correspondance

14. Divers

14.1 Octroi d'une subvention à l'Association de soccer de Hull –
Équipe Élite des Dynamo U18 F « AA », Mme Julie Lesage-
Séguin

15. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2008-MC-R146 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 6 mai
2008 soit adopté avec les modifications suivantes :

AJOUTS :

- Point 5.11 Adoption du projet de règlement numéro P-334-08
relativement aux délimitations des districts électoraux sur
l'ensemble du territoire de Cantley
- Point 6.3 Formation du comité de sélection – Services professionnels
en architecture – Site de l'hôtel de ville et de la maison Hupé
- Point 7.9 Autorisation de procéder au financement permanent du
règlement d'emprunt numéro 279-05
- Point 9.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec M.
William Brown, Terrain du Mont-Cascades – Soccer été
2008
- Point 9.3 Félicitations à Mme Nicole Charron-Galipeau, artiste de
Cantley – Oeuvre d'art
- Point 9.4 Nomination d'un conseiller à titre de président par intérim
au sein du Comité des loisirs, de la culture et des parcs
(CLCP)
- Point 11.1 Nomination de M. Michel Pélissier au sein du conseil
d'administration du Centre local de développement des
Collines-de-l'Outaouais (CLD)

Le 6 mai 2008

MODIFICATION DE TITRE :

Point 6.2 Embauche de M. Frédéric Bilodeau à titre de coordonnateur au Service de l'urbanisme et de l'environnement

REPORTÉE :

Point 5.2 Échange de terrain entre la Cie 139306 Canada inc. et la Municipalité de Cantley

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

2008-MC-R147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2008

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller René Morin

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} avril 2008 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1

2008-MC-R148 ACQUISITION DE LA RUE FRASER ÉTANT LES LOTS 2 621 240 ET 2 783 804 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution 2007-MC-R008 autorisant la réaffectation de M. Bertrand Bilodeau à titre de chargé de projets ayant comme mandat, en autres, l'acquisition de terrains de rue et de « surlargeurs » de rue;

CONSIDÉRANT QUE la rue Fraser est entretenue par la municipalité depuis plus de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de rejoindre le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation en l'occurrence, Les Rives de la Gatineau ltée puisque la compagnie n'existe plus;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure façon, dans le cas présent, est de procéder à l'acquisition par prescription selon les articles du Code civil;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Services techniques recommande son acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, autorise l'acquisition des lots 2 621 240 et 2 783 804 du cadastre du Québec par prescription acquisitive;

Le 6 mai 2008

QUE le conseil mandate Me Rino Soucy de la firme DUNTON RAINVILLE à procéder dans cette démarche de prescription acquisitive;

QUE le conseil autorise M. le maire, Stephen C. Harris et le directeur général et greffier, M. Vincent Tanguay ou leurs représentants légaux, à signer les documents légaux concernant l'acquisition des lots 2 621 240 et 2 783 804 au nom de la municipalité;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-419 « Honoraires professionnels – Urbanisme et environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 5.3

2008-MC-R149 ACQUISITION DE SURLARGEURS DE RUE SUR LA MONTÉE SAINT-AMOUR

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont accepté de céder à la municipalité par protocole d'entente ou par lettre les propriétés suivantes :

- Lot 3 907 442 du cadastre du Québec par lettre d'engagement de M. Georges Charron;
- Lot 3 448 269 du cadastre du Québec par protocole d'entente avec M. Georges Charron;
- Lot 3 448 270 du cadastre du Québec par protocole d'entente avec M. Georges Charron;
- Lot 3 448 271 du cadastre du Québec par protocole d'entente avec M. Georges Charron;
- Lot 27B-43, rang 7 du canton de Templeton par lettre d'engagement de M. Luc Ferlatte;

CONSIDÉRANT QUE la Cie 165387 Canada inc., représentée par M. Paul-Émile Laviolette, est maintenant propriétaire des lots 3 448 269, 3 448 270 et 3 448 271 tel que mentionné au plan de la matrice graphique;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente no 12613653 entre M. Georges Charron et la Cie 165387 Canada inc. mentionne de respecter le protocole d'entente signé entre le vendeur et la Municipalité de Cantley relatif aux lots 3 448 269, 3 448 270 et 3 448 271;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 907 442 est toujours la propriété de M. Georges Charron;

CONSIDÉRANT QUE le lot 27B-43, rang 7 du canton de Templeton est la propriété de M. Luc Ferlatte;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces propriétés s'inscrit dans le cadre de la rénovation cadastrale d'une partie du canton de Templeton situées dans la Municipalité de Cantley;

Le 6 mai 2008

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acquisition des lots 3 448 269, 3 448 270, 3 448 271 et 3 907 442 du cadastre du Québec et du lot 27B-43, rang 7 du canton de Templeton;

QUE le conseil mandate M^e Christine Lacombe, notaire pour la préparation des actes notariés;

QUE le conseil autorise M. le maire, Stephen C. Harris et le directeur général et greffier, M. Vincent Tanguay ou leurs représentants légaux, à signer les actes d'acquisition au nom de la municipalité;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-419 « Honoraires professionnels – Urbanisme et environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 5.4

2008-MC-R150 ACQUISITION DE SURLARGEURS DE RUE DU CHEMIN VIGNEAULT – LOTS 26B-15 ET 26B-17 DU RANG 7, CANTON DE TEMPLETON

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont accepté de céder à la municipalité par protocole d'entente ou par lettre les propriétés suivantes :

- Le lot 26B-17, rang 7 du canton de Templeton de la circonscription foncière de Hull;
- Le lot 26B-15, rang 7 du canton de Templeton de la circonscription foncière de Hull.

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Meunier et Mme Nathalie McLeod, propriétaires du lot 26B-15, rang 7 du canton de Templeton se sont engagés, par lettre d'entente, à céder ledit lot à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Rousseau, propriétaire du lot 26B-17, rang 7 du canton de Templeton s'est engagé, par lettre d'entente, à céder ledit lot à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces propriétés s'inscrit dans le cadre de la rénovation cadastrale d'une partie du canton de Templeton situées dans la municipalité de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acquisition des lots 26B-15 et 26B-17 du rang 7, canton de Templeton;

Le 6 mai 2008

QUE le conseil mandate M^e Christine Lacombe, notaire pour la préparation des actes notariés;

QUE le conseil autorise M. le maire, Stephen C. Harris et le directeur général et greffier, M. Vincent Tanguay ou leurs représentants légaux, à signer les actes d'acquisition au nom de la municipalité;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-419 « Honoraires professionnels – Urbanisme et environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 5.5

2008-MC-R151 CADASTRE D'UN CUL-DE-SAC À L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE BURKE

CONSIDÉRANT QUE la rue Burke est une rue publique sans rond point à son extrémité;

CONSIDÉRANT QUE les terrains nécessaires pour un cul-de-sac sont sur des lots de propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires consentent au cadastre du cul-de-sac rendant ainsi les lots 2 619 568 et 2 619 446 potentiellement constructibles;

CONSIDÉRANT QU'une partie du fonds servant du droit de passage sur le lot 2 619 568 servira d'emprise à une partie du cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 2 619 446 s'engagent à céder le terrain nécessaire à la construction du rond-point;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte d'assumer les frais professionnels inhérents au cadastre, à l'arpentage et à l'acquisition du cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Services techniques recommande la construction du rond-point en fonction des disponibilités du budget annuel de la voirie municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la construction et l'acquisition d'une partie du cul-de-sac et assume les frais professionnels;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-610-00-419 « Honoraires professionnels – Urbanisme et environnement » et les différents postes du budget de fonctionnement des Services techniques.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 mai 2008

Point 5.6

2008-MC-R152 AUTORISATION DE SIGNATURES – EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS REQUIS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2008-MC-R098, M. Vincent Tanguay a été nommé directeur général et greffier de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les dispositions relatives à la signature des effets bancaires et autres documents requis, tenant compte de l'entrée en fonction officielle de M. Tanguay, en date du 28 avril 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, les effets bancaires et autres documents requis dans l'exercice de ses fonctions;

QUE, en son absence ou en cas d'incapacité, M. Michel Trudel, directeur général adjoint et directeur des Services techniques, soit autorisé à signer à sa place;

QU'il soit entendu que la signature de ces personnes devra être accompagnée de celle de M. le maire, Stephen C. Harris, ou, en son absence ou en cas d'incapacité, par celle du maire suppléant, Mme Suzanne Pilon;

QUE la présente résolution remplace toutes autres résolutions adoptées avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.7

2008-MC-R153 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LA GESTION DES PONTS DU RÉSEAU MUNICIPAL – RUISSEAU BLACKBURN SITUÉ SUR LE CHEMIN SAINT-ANDREW

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) reprend en charge certains ponts, notamment ceux ayant un caractère stratégique, et ce, en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie;

CONSIDÉRANT QUE, pour la Municipalité de Cantley, cela se traduit par la prise en charge de la structure identifiée au ministère sous le numéro 10315 sur le chemin Saint-Andrew;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a préparé une entente afin de définir les responsabilités des parties quant à l'entretien de ce pont;

CONSIDÉRANT QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

Le 6 mai 2008

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. le maire, Stephen C. Harris, ainsi que le directeur général et greffier, M. Vincent Tanguay, à signer l'entente relative à la gestion des ponts du réseau municipal, ruisseau Blackburn, pour et au nom de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.8

2008-MC-R154 RECONDUCTION DES MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de la résolution 2006-MC-R121, Mme Karolyn Bois, représentante du district des Prés (#2), ainsi que M. Louis-Simon Joannis, représentant du district des Érables (#5), étaient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme de Cantley (CCU);

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de la résolution 2007-MC-R544, M. Alexandre Marion, représentant du district du Parc (# 4), était nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme de Cantley (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ces trois (3) personnes se terminait en avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE ces trois (3) personnes ont exprimé leur intérêt pour un deuxième mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil renouvelle le mandat confié à Mme Karolyn Bois, représentante du district des Prés (#2), de M. Alexandre Marion, représentant du district des Lacs (#6) de même que celui de M. Louis-Simon Joannis, représentant du district des Érables (#5) au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, pour une période supplémentaire de deux (2) ans, se terminant en avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.9

2008-MC-AM155 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 336-08 RELATIF AUX FEUX EXTÉRIEURS

Monsieur le conseiller Michel Pélessier donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 336-08 relatif aux feux extérieurs, modifiant et remplaçant le règlement numéro 76-94 sur le brûlage de branches et autres détritiques.

Monsieur le conseiller Michel Pélessier demande dispense de lecture du règlement puisqu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

Le 6 mai 2008

Point 5.10

**2008-MC-AM156 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 330-07
RELATIVEMENT À UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO
309-06 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
(CCU)**

Monsieur le maire Stephen C. Harris donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 330-07, relatif à une modification au règlement numéro 309-06, constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Monsieur le maire Stephen C. Harris demande dispense de lecture du règlement puisqu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

Point 5.11

**2008-MC-R157 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
P-334-08 RELATIVEMENT AUX DÉLIMITATIONS DES DISTRICTS
ÉLECTORAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier, M. Vincent Tanguay a déposé le projet de règlement relatif à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2008-MC-AM039, devant précéder l'adoption du règlement, a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélessier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro P-334-08 relatif à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique, suivant les dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Adoptée à l'unanimité

**PROVINCE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Règlement numéro P-334-08

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ
EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a adopté, le 25 mai 2004, le règlement numéro 254-04 décrétant ainsi l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

Le 6 mai 2008

CONSIDÉRANT QUE, tenant compte des écarts importants entre les districts, il y a lieu de procéder à l'adoption d'un nouveau règlement, et ce, en raison des élections municipales qui se tiendront à l'automne de l'an 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2008-MC-AM039, devant précéder l'adoption du règlement, a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2008;

EN CONSÉQUENCE, le conseil ordonne et statue ce qui suit, à savoir:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Ledit règlement revoit la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, représenté chacun par un conseiller municipal, et délimite ces districts de façon à assurer, dans la mesure du possible, un équilibre dans la représentativité et le nombre d'électeurs, et ce, afin qu'ils rencontrent l'écart permis par la loi, tout en conservant leur homogénéité socio-économique.

Ces six (6) districts sont ci-après décrits et délimités:

District électoral numéro 1 : (929 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la montée de la Source (route 307), en suivant cette limite en direction est, la ligne séparatrice des lots 2 621 610 et 2 621 612 et son prolongement jusqu'au coin nord-est du lot 2 621 617, la limite nord de ce lot jusqu'au coin nord-ouest du lot 2 620 371, la limite ouest de ce lot jusqu'au coin nord-est du lot 3 552 361, la limite nord des lots 3 552 361, 2 620 366, 2 619 874 et 2 619 861 jusqu'au coin nord-est du lot 2 619 083 d'une ligne droite jusqu'au nord-est du lot 2 619 849 la limite nord de ce lot jusqu'au coin nord-est du lot 2 619 068 la limite nord de ce lot jusqu'à la montée de la Source, cette montée jusqu'au chemin du Mont-des-Cascades, ce chemin jusqu'à la rue Saint-Hyacinthe, cette rue, le lot 2 618 985, les limites ouest et sud du lot 2 618 978 suivant la limite nord et ouest du lot 2 618 925 jusqu'au coin nord-est du lot 2 618 914 la limite nord et ouest de ce lot jusqu'au coin nord-est du lot 2 618 568, la limite nord-ouest de ce lot, le ruisseau Blackburn, la rivière Gatineau, la limite nord de la municipalité jusqu'au point de départ.

Le 6 mai 2008

District électoral numéro 2: (1 068 électeurs)

En partant d'un point situé au coin nord-est du lot 3 552 361 suivant successivement les limites ouest des lots 3 617 682 et 2 620 759, les limites nord des lots 3 161 224 et 2 620 750 et sa limite est, puis le chemin Sainte-Élisabeth jusqu'au coin nord-ouest du lot 3 506 209 puis les limites ouest et sud dudit lot jusqu'au coin sud-ouest du lot 3 161 191 et sa limite sud, la rue Monet et son prolongement suivant la limite est du lot 2 620 733 jusqu'au coin sud-est du lot 2 620 702 puis jusqu'au nord-ouest du lot 2 621 313 puis les limites ouest et sud du lot 2 621 586 jusqu'à la rue du Mont-Joël, cette dernière, la rue de Bouchette, la rue du Commandeur puis de la Mésange, de Cardinal, la montée de la Source jusqu'au coin nord-ouest du lot 2 619 068, la limite nord du même lot jusqu'au coin nord-ouest du lot 2 619 849 et sa limite nord puis vers le coin nord-ouest du lot 2 619 861, les limites nord des lots 2 619 861, 2 619 874, 2 620 366 et 3 552 361 jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 3: (925 électeurs)

En partant de l'intersection de la montée de la Source et du chemin du Mont-des-Cascades suivant ce dernier chemin puis la rue Saint-Hyacinthe la limite nord du lot 2 618 985 puis la limite est du lot 2 618 978 du coin sud-est de ce lot suivant les limites nord et ouest du lot 2 618 925 jusqu'au coin nord-est du lot 2 618 914 les limites nord et ouest dudit lot jusqu'au coin nord-est du lot 2 618 568 de la limite nord-ouest de ce lot, le ruisseau Blackburn et la rivière Gatineau, la limite sud de la municipalité puis la montée de la Source jusqu'à son point de départ.

District électoral numéro 4: (1 097 électeurs)

En partant de l'intersection des rues de Cardinal et de la montée de la Source, suivant cette dernière jusqu'à la limite sud-ouest de la municipalité, la rue Maricourt, le chemin Denis, la montée des Érables et la rue Dupéré, la limite ouest du lot 2 621 047 jusqu'au lot 3 474 721 et la limite sud des lots 3 474 721, 3 258 559, 3 258 558, 3 258 557, 2 620 683, 3 248 839, 3 610 956, 2 620 671, 2 621 586 puis les rues du Mont-Joël, de Bouchette, du Commandeur, de la Mésange, du Cardinal jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 5: (1 145 électeurs)

En partant de l'intersection du chemin Taché et de la rue Maricourt, en suivant cette dernière, le chemin Denis, la montée des Érables et la rue Dupéré, les limites ouest et nord du lot 2 621 047 la limite nord du lot 2 621 628, la limite est de la municipalité, l'avenue Gatineau, le chemin Taché jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 6: (1 011 électeurs)

En partant du coin nord-ouest du lot 2 621 610 suivant successivement les limites municipales au nord, à l'est, au sud puis de nouveau à l'est jusqu'au coin sud-est du lot 2 621 100, les limites sud des lots 2 621 100, 3 474 721, 3 258 559, 3 258 558, 3 258 557, 2 620 683, 3 248 839, 3 610 956, 2 620 671 et 2 621 586 et la limite ouest du dernier lot, les limites ouest et nord du lot 2 621 313, la limite nord du lot 2 620 179 puis les limites ouest des lots 2 620 733, 2 620 706, 2 620 708, les limites sud des lots 3 161 191 et 3 506 209, et la limite ouest de ce dernier lot, le chemin Sainte-Élisabeth, la limite est du lot 2 620 750, la limite nord du dernier lot et du lot 3 161 224, les limites ouest des lots 2 620 759, 3 617 682 et 2 621 618, les limites ouest et nord du lot 2 620 371, la limite nord du lot 2 621 617 puis les limites ouest des lots 2 621 093, 2 621 611 et 2 621 610 jusqu'au point de départ.

Le 6 mai 2008

Article 3

L'annexe 1 «carte» fait partie intégrante du présent règlement.

Article 4

Dans un but de faciliter l'identification des six (6) districts électoraux, de favoriser un sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes à leur district et d'établir un lien avec nos objectifs de « **Nature accueillante** », les districts électoraux de la Municipalité de Cantley seront dorénavant désignés comme suit:

District No 1 :	District des Monts
District No 2 :	District des Prés
District No 3 :	District de la Rive
District No 4 :	District du Parc
District No 5 :	District des Érables
District No 6 :	District des Lacs

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Stephen C. Harris
Maire

Vincent Tanguay
Directeur général et greffier

Point 6.1

2008-MC-R158 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser l'embauche d'étudiants afin de combler les besoins particuliers des différents services, et ce, pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le personnel supplémentaire est requis pour les activités du Camp de jour offert par le service des loisirs, de même qu'au niveau de l'administration et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat a approuvé, par la signature d'une entente, l'engagement d'étudiants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 52 805 \$ est prévu au budget de l'année en cours afin d'assurer le paiement des salaires à être versés;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 6 mai 2008

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général et greffier, M. Vincent Tanguay, à procéder à l'embauche du personnel temporaire requis afin de répondre aux besoins des différents services durant la période estivale;

QUE les sommes requises pour le paiement du salaire et des avantages sociaux qui s'appliquent soient puisées aux postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

2008-MC-R159 EMBAUCHE DE M. FRÉDÉRIC BILODEAU À TITRE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE six (6) personnes ont été appelées pour effectuer les examens techniques et que trois (3) personnes se sont présentées;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection composé de M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier et Mme Mathilde Côté, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement ont procédé à l'entrevue de trois (3) candidats et qu'il est recommandé de retenir les services de M. Frédéric Bilodeau à titre de coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'embauche de M. Frédéric Bilodeau au poste de coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à compter du 19 mai 2008, le tout selon l'échelon 1 de l'échelle salariale présentement en vigueur pour le poste de coordonnateur niveau 3, de la grille salariale des cadres, étant entendu que ladite embauche est sujette à une période probatoire de six (6) mois de la date d'embauche;

QUE l'embauche soit conditionnelle à ce que le test de l'analyse de design organisationnel (ADO) respecte le profil du candidat recherché;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-610-00-141 « Salaire – Urbanisme » et 1-02-470-00-141 « Salaire – Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Le 6 mai 2008

Point 6.3

**2008-MC-R160 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION –
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – SITE DE
HÔTEL DE VILLE ET DE LA MAISON HUPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a adopté la résolution numéro 2007-MC-R326 le 7 août 2007 l'autorisant à procéder à un appel d'offres pour recevoir des propositions d'aménagement du site de l'hôtel de ville et de la maison Hupé afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de former un comité de sélection pour évaluer les offres de services des professionnels selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélessier

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil forme un comité de sélection de trois membres composé de M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier, M. Michel Trudel, directeur des Services techniques et de M. Richard Parent, directeur des Services administratifs afin d'évaluer les offres de services des professionnels selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

**2008-MC-R161 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 25
AVRIL 2008**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Services administratifs, M. Richard Parent recommande l'adoption des comptes payés au 25 avril 2008, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés au 25 avril 2008 se répartissant comme suit : un montant de 161 706,81 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 2 700 \$ pour le Fonds de parc et terrains de jeux et un montant de 269 922,66 \$ pour les dépenses générales, pour un grand total de 434 329,47 \$.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 mai 2008

Point 7.2

2008-MC-R162 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 25 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Services administratifs, M. Richard Parent recommande l'adoption des comptes à payer au 25 avril 2008, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes à payer au 25 avril 2008 au montant de 109 075,93 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2008-MC-R163 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, deux états comparatifs doivent être déposés au conseil à chaque semestre;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances présente un état combiné qui regroupe les informations exigées à cet article;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil reconnaît que les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal sont respectées par le dépôt d'un état combiné, en date du 30 avril 2008.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

2008-MC-R164 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – MME SUZANNE PILON

CONSIDÉRANT QUE le conseil a confié un mandat à M. Michel Beaudoin pour la recherche d'un directeur général;

CONSIDÉRANT QUE suivant les entrevues et les vérifications d'usage, une rencontre a été fixée, à Montréal, afin de convenir des conditions de travail du candidat retenu;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire, Stephen C. Harris et Mme Suzanne Pilon, conseillère et porteur du dossier du comité des finances et ressources humaines, ont assisté à cette rencontre;

Le 6 mai 2008

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement de Mme Suzanne Pilon pour sa participation à la rencontre de négociation tenue à Montréal, en mars dernier, pour le choix du directeur général;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-310 « Frais de déplacement – Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5

**2008-MC-R165 RENOUELEMENT DE LA POLICE
D'ASSURANCE COLLECTIVE – GREAT WEST – ANNÉE 2008**

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 mars 2008, notre police d'assurance collective prenait fin et qu'une extension a été demandée afin d'évaluer les coûts liés à ce service;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier Major, courtier, a négocié directement avec la compagnie Great-West afin d'obtenir le meilleur prix possible, pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de la police, avec les mêmes avantages et couvertures qu'avant, se traduit par une somme de 89 328 \$, soit une augmentation de 13,94 % ;

CONSIDÉRANT QUE ce coût est partagé également entre l'employeur et les employés;

CONSIDÉRANT QUE notre expérience dans le domaine fait en sorte qu'il est préférable de reconduire cette police pour une autre année;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance collective avec la compagnie Great-West, pour la somme annuelle de 89 328 \$, taxes incluses;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Assurances » des différents services.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 mai 2008

Point 7.6

**2008-MC-R166 CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE
POUR L'ANNÉE 2008**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité de Cantley et la Croix-Rouge, le 13 mai 2005 dans le but d'intervenir rapidement lors de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prend fin le 13 mai 2008 pour les services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente actuelle pour une autre période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE ce paiement doit être effectué d'ici le 31 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le paiement de la contribution annuelle de la Municipalité de Cantley conformément aux modalités et dispositions décrites dans l'entente intervenue entre les deux (2) parties soit, un paiement d'une somme basée sur le tarif de 0,10 \$ per capita par année, soit la somme de 812,10 \$ pour l'année 2008;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-230-20-499 « Mesures d'urgence – Autres ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.7

**2008-MC-R167 AUTORISATION D'UTILISER LES REVENUS
EXCÉDENTAIRES DES TAXES GÉNÉRALES POUR COUVRIR LE COÛT
DE RÉPARATION DU CHEMIN PINK**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation du chemin Pink ont coûté 92 901,79 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 40 000 \$ provenant du surplus accumulé a été utilisé en 2007 pour couvrir une partie des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le solde à financer pour ces travaux est de 52 901,79 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur des Services administratifs, M. Richard Parent à utiliser le solde excédentaire au montant de 52 901,79 \$.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 mai 2008

Point 7.8

**2008-MC-R168 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA CSD –
CONSTRUCTION ET PROLONGEMENT DU RÉSEAU PRIVÉ DE
FIBRES OPTIQUES ENTRE LA MAISON HUPÉ ET LE CENTRE
COMMUNAUTAIRE « PROGRAMME VILLAGES BRANCHÉS »**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 281-05 autorise une dépense de 241 800 \$ incluant un emprunt de 225 000 \$ dont 66 2/3 sera supportée par une aide financière relativement à la mise en place d'un réseau de fibre optique sur le territoire de Cantley dans le cadre du programme « Villages branchés »;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 6 février 2007 le conseil autorisait la desserte en fibre optique du centre culture et communautaire Cantley en adoptant la résolution numéro 2007-MC-R081;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés depuis le 31 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont admissibles au programme « Villages branchés » et par conséquent, la municipalité devra assumer un tiers de ces coûts;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour l'entretien dudit réseau pour une période de 20 ans s'élèvent à une dépense annuelle de 891,51 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Péliissier

Appuyé par le conseiller René Morin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du directeur des Services administratifs, M. Richard Parent, autorise le paiement de la facture de la CSD au montant de 15 136,54 \$;

QUE le montant soit puisé à même les disponibilités du règlement 281-05 et que le tiers assumé par la municipalité provient de l'excédent des taxes générales de l'exercice en cours;

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'entretien annuel de 891,51 \$, taxes en sus pour ledit réseau à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-531 « Entretien réseau fibre optique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.9

**2008-MC-R169 AUTORISATION DE PROCÉDER AU
FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 279-05**

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la préparation de surface et le pavage des rues Cambertin, du Sommet, de Gui, de la Cordée et du chemin Pink sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 213 385,43 \$;

Le 6 mai 2008

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 279-05, adopté pour la réalisation de ces travaux, prévoit une dépense maximale de 255 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur des Services administratifs, M. Richard Parent, à procéder au financement permanent des travaux prévus au règlement numéro 279-05 totalisant la somme de 213 385,43 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.1

2008-MC-R170 REJET DE SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET, AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres en date du 9 avril 2008, contrat n° 2008-21, ainsi qu'à l'ouverture des soumissions, le tout relativement à la fourniture de matériaux granulaires et sable, le 28 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats de celui-ci étant les suivants:

Description	Construction Edelweiss Inc.		Construction Lafarge Ltée	
	Incluant chargement	Incluant livraison	Incluant Chargement	Incluant livraison
Pierre concassée calibre 20-0 (MG20)	11,86 \$	15,35 \$		
Pierre concassée calibre 56-0 (MG56)	10,89 \$	14,39 \$		
Gravier concassé calibre 20-0 (MG20)			7,68 \$	10,78 \$
Gravier concassé calibre 56-0 (MG56)			7,56 \$	10,66 \$
Matériaux granulaires pour coussin et enrobement (sable et gravier)			5,36 \$	8,47 \$
Matériaux granulaires pour couche anti-contaminante (sable)			5,36 \$	8,47 \$
Pierre concassée 56-150	14,11 \$	17,61 \$		
Pierre concassée 100-200	14,11 \$	17,61 \$		
Pierre concassée 150-300	14,11 \$	17,61 \$		
Tout venant	5,36 \$	8,86 \$		
Criblure de pierre	6,94 \$	10,44 \$		
Pierre concassée nette 20 mm	13,27 \$	16,76 \$		
Sable à mortier			11,29 \$	14,39 \$

Le 6 mai 2008

CONSIDÉRANT l'augmentation importante des coûts par rapport aux coûts 2007 résultant de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'absence de compétition dans les prix entre les fournisseurs quant aux types de matériaux dont ils sont disposés à fournir à la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de s'approvisionner en matériaux granulaires au meilleur coût possible, considérant les coûts de transports et les coûts unitaires à la tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil rejette les soumissions et retourne en appel d'offres afin de pouvoir procéder aux achats des différentes granulométries requises au prix favorisant toujours l'intérêt supérieur de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2

2008-MC-R171 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2008-MC-R127 ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2008-MC-R127, le conseil retenait la soumission de Pétrole Pétro-Canada Inc., suivant l'ouverture des soumissions en date du 20 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, il apparaît qu'il est impossible de comparer adéquatement l'offre des deux soumissionnaires qui ont répondu à l'invitation, à savoir Pétrole Pétro-Canada Inc. et W.O. Stinson & Son Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Michel Pélessier

ET IL EST RÉSOLU QUE la résolution 2008-MC-R127 soit et est abrogée et que les procédures d'appel d'offres pour la fourniture de carburant diesel soit reprise dans les meilleurs délais;

QUE les soumissionnaires qui ont déposé une offre le 20 mars dernier soient avisés de la reprise des procédures et que les documents révisés leur soient envoyés directement, sans qu'ils aient à en faire la demande lors de la prochaine publication de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 mai 2008

Point 8.3

2008-MC-R172 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2008-MC-R057
– ACHAT DE SABLE À SABLER

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2008-MC-R057, le conseil autorisait le directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, à procéder à l'achat d'abrasifs (sable) pour un maximum de mille tonnes métriques, tenant compte des besoins exceptionnels du service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE, suivant cette résolution, l'estimé des réserves nécessaires a été réévalué et que près de 2 000 tonnes ont été achetées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution afin de tenir compte des dépenses réelles liées à cet achat;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte que la résolution 2008-MC-R057 soit et est modifiée afin d'y lire que le directeur des Services techniques, M. Michel Trudel est autorisé à procéder, au besoin, à l'achat d'un maximum de 2 000 tonnes métriques d'abrasifs (sable);

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-629 « Autres – Abrasifs pour déneigement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

2008-MC-R173 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA TONTE DE
GAZON – TERRAIN DE SOCCER SITUÉ À L'OUEST DU 8, CHEMIN
RIVER – ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à la coupe de gazon du nouveau terrain de soccer situé à l'ouest de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par *Coupe gazon Outaouais* le 10 avril 2008 au montant de 189 \$ / tonte, taxes en sus, incluant le contour de 6 pieds excédent la surface règlementaire du terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller René Morin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, mandate pour la période estivale 2008, la compagnie *Coupe gazon Outaouais* à procéder à la coupe de gazon du terrain de soccer situé à l'ouest de l'édifice municipal pour un montant de 189 \$ / tonte, taxes en sus;

Le 6 mai 2008

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-50-522 « Entretien et réparation – Bâtiments et terrains ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.1

2008-MC-R174 DEMANDE D'AJUSTEMENT DES SERVICES ASSURÉS PAR RÉSEAU BIBLIO OUTAOUAIS - ESPACE RESTREINT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la croissance exceptionnelle de la Municipalité de Cantley a un impact direct sur l'entente conclue avec le CRSBPO en ce qui a trait aux services de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de cette entente, la rotation des livres offerts à notre clientèle est basée sur la population desservie, tout comme la cotisation annuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'espace occupé par la bibliothèque, depuis 1996, n'a pas changé et qu'il est impossible de recevoir le surplus de volumes qui s'ajoutent suivant la courbe de notre croissance;

CONSIDÉRANT QUE notre coordonnatrice, Mme Bibiane Rondeau, recommande d'adresser une demande de statu quo à Réseau Biblio en ce qui a trait aux volumes distribués à Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande à *Réseau Biblio de l'Outaouais* de ne pas augmenter le nombre de volumes habituellement distribués à notre bibliothèque, et ce, dès ce jour et pour les années futures, à moins d'indication contraire suivant une réorganisation de nos espaces.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2008-MC-R175 AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC M. WILLIAM BROWN - TERRAIN DU MONT-CASCADES - SOCCER ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT QUE M. William Brown possède un terrain, numéro de lot 2 692 603, dans le secteur du Mont-Cascades qui peut être utilisé comme terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire usage de ce terrain pour permettre à l'Association de soccer de bénéficier de cet espace pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE M. Brown est d'accord pour prêter gratuitement ce terrain à la municipalité pour la saison estivale pour cet usage;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 6 mai 2008

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. le maire, Stephen C. Harris et le directeur général et greffier, M. Vincent Tanguay ou leurs représentants légaux, à signer le protocole d'entente entre la Municipalité de Cantley et M. William Brown selon les termes et conditions du protocole qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.3

2008-MC-R176 FÉLICITATIONS À MME NICOLE CHARRON-GALISPEAU, ARTISTE DE CANTLEY – ŒUVRE D'ART

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2008-MC-R288, le conseil autorisait le 6 juin 2006, l'achat récurrent d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE pour une troisième année consécutive, la municipalité est fière d'encourager les artistes de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres ont été exposées à la bibliothèque du 10 mars au 19 avril 2008 et que le dépouillement s'est tenu le dimanche 23 avril 2008 dans les locaux de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le choix des citoyens et citoyennes de Cantley s'est posé sur l'œuvre de Mme Nicole Charron-Galipeau;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil félicite la gagnante Mme Nicole Charron-Galipeau et remercie tous les artistes ayant participé à cette magnifique exposition.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.4

2008-MC-R177 NOMINATION D'UN CONSEILLER À TITRE DE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM AU SEIN DU COMITÉ DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS (CLCP)

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée du porteur de dossier du Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), M. Marc Saumier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un président par intérim pour assurer la tenue des réunions en son absence;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Aimé Sabourin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 6 mai 2008

Proposé par M. le maire Stephen C. Harris

Appuyé par le conseiller Michel Péliissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme M. Aimé Sabourin à titre de président par intérim au sein du CLCP en l'absence de M. Marc Saumier.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2008-MC-R178 DEMANDE DE LOTISSEMENT D'UN TERRAIN UTILISÉ À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'autorisation par M. Denis Thom, en vue de créer deux nouveaux lots à partir des lots 2 619 094, 2 692 568 et 2 621 428 et ce, tout en conservant une superficie maximale de 5 000 mètres carrés utilisée à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT le nouveau lot d'une superficie maximale de 5 000 mètres carrés utilisé à des fins résidentielles remplacerait le lot 2 619 094 et ce, afin de permettre l'agrandissement projeté de la résidence en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTAQ est requise puisque les lots sont situés dans une zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'usage résidentiel est autorisé dans les zones 14-A et 15-A et est conforme au règlement 269-05 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants est limité en raison d'activités d'extraction;

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinants n'étaient pas cultivés ni considérés comme cultivables avant 1978;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte d'appuyer la demande de M. Denis Thom à l'effet de créer deux (2) nouveaux lots à partir des lots 2 619 094, 2 692 568 et 2 621 428 et ce, tout en conservant une superficie maximale de 5 000 mètres carrés utilisée à des fins résidentielles.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 mai 2008

Point 10.2

2008-MC-R179 PROGRAMME POUR L'ACHAT DE COUCHES DE COTON

CONSIDÉRANT QUE les couches de coton représentent une alternative écologique en réduisant la quantité de déchets éliminés dans les lieux d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend soutenir et reconnaître le concept « *Penser et agir famille* » et qu'il a un réel désir d'améliorer la qualité de vie des familles cantléennes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encourager l'utilisation de couches de coton en accordant à dix (10) familles résidant sur le territoire de la Municipalité, un remboursement de 100 \$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble minimum de vingt (20) couches de coton;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible, la famille doit comprendre un enfant âgé de moins de six (6) mois résidant sur le territoire de la Municipalité de Cantley et présenter la facture originale de l'ensemble de couches de coton;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller René Morin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le programme de subvention de 100 \$ par famille pour l'achat de couches de coton pour dix (10) familles par année résidant sur le territoire de Cantley, étant entendu que l'attribution de la subvention se fera sur la base du premier arrivé premier servi et ce, à compter du 1^{er} juin 2008;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-452-10-446 « Déchets domestiques dangereux ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.3

2008-MC-R180 DEMANDE DE MORATOIRE SUR LES ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION MINIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE le cours de l'uranium est en hausse sous l'effet de la demande mondiale;

CONSIDÉRANT QUE cette conjoncture rend les gisements à faible concentration plus intéressants pour les investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des scientifiques s'entendent pour dire que toute exposition au rayonnement de l'uranium comporte des risques pour la santé de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation d'uranium mettent également en péril la protection de la faune, de la flore et des êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Pêche et de Chelsea exigent un moratoire visant à cesser complètement toutes activités d'exploration et d'exploitation minière de l'uranium sur leur territoire;

Le 6 mai 2008

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a appuyé la Municipalité de La Pêche dans ses démarches à sa demande;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), ainsi qu'au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec d'imposer un moratoire sur tout le territoire de la Municipalité de Cantley en ce qui a trait aux activités d'exploration et d'exploitation minière de l'uranium tant que des études n'auront pas prouvé hors de tout doute que ces activités n'ont aucun impact négatif sur la santé de la population et sur l'environnement;

QU'une demande soit formulée au gouvernement du Québec de procéder à une étude sur les effets de l'exploration et l'exploitation d'uranium;

QUE la Municipalité de Cantley demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'adopter une résolution similaire afin que le moratoire s'applique à l'ensemble de son territoire.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.1

2008-MC-R181 NOMINATION DE M. MICHEL PÉLISSIER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (CLD)

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Saumier n'est plus disponible à siéger au sein du conseil d'administration du Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais (CLD);

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Michel Péliissier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme M. Michel Péliissier à titre de conseiller de la Municipalité de Cantley pour siéger au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais et ce, jusqu'à la fin du mandat en cours.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.1

2008-MC-R182 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE TUYAUX ET PLOMBERIE D'ALIMENTATION POUR L'INSTALLATION DE TROIS (3) POINTS D'EAU

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité des citoyens de Cantley;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'équipement pour l'installation de points d'eau selon le plan de développement des points d'eau adopté en 2004;

Le 6 mai 2008

CONSIDÉRANT QUE trois (3) points d'eau devront être installés à différents endroits sur notre territoire en 2008;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ces points d'eau est prévue au plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE dû à l'augmentation du prix du pétrole, les produits dérivés de celle-ci (P.V.C. et plastique) seront sujets à une augmentation considérable en juin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise, sur recommandation du directeur du Service des incendies et premiers répondants, M. Marc Sattlecker, la dépense de 1 712,31 \$ taxes en sus, pour l'achat de tuyaux de plomberie du fournisseur ARÉO-FEU ainsi que la dépense de 1 179,73 \$ taxes en sus du fournisseur PVC Industrial Products pour l'achat des tuyaux d'alimentation et ce, pour l'installation de trois (3) points d'eau;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-22-200-00-721 « Infrastructures – Incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 12.2

2008-MC-R183 ACHAT DE RADIOS TÉLÉAVERTISSEURS POUR LE SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une bonne communication radio lors d'interventions ainsi qu'un bon système de téléavertisseur;

CONSIDÉRANT QUE nos téléavertisseurs ont pour la majorité plus de 5 ans et que la fréquence de bris, la fiabilité et les coûts de réparation sont fréquents et coûteux;

CONSIDÉRANT QU'il y a des radios téléavertisseurs de disponibles qui pourraient combler les deux fonctions;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'achat de ce type de radios téléavertisseurs dans le passé et que les résultats ont été positifs;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'achat de radios téléavertisseurs est moindre que l'achat de simples téléavertisseurs;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, le résultat étant le suivant :

Soumissionnaire	Prix
Exel Radio	4 040,00\$
Communication Sergau	4 982,90 \$
Centre de Téléphonie Mobile (CTM)	4 380,00 \$

Le 6 mai 2008

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des incendies et premiers répondants de retenir le plus bas soumissionnaire soit, la compagnie Exel Radio;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur du Service des incendies et premiers répondants, M. Marc Sattlecker à procéder à l'achat de dix (10) radios téléavertisseurs auprès du soumissionnaire le plus bas soit, Exel Radio pour la somme de 4 040 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-22-200-00-725 « Machinerie, outillage et équipement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 12.3

2008-MC-R184 ACCEPTATION DE L'OFFRE DÉPOSÉE PAR LA COMPAGNIE ROC SIGNALISATION – INDICATEURS D'ADRESSES

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de la résolution 2008-MC-R142, un appel d'offres a été lancé pour la fourniture et l'installation de plaques d'identification de numéros civiques;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre, à savoir la compagnie **ROC SIGNALISATION**, une division de Industries Signamarch Inc., de Dorval;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) options étaient présentées, à savoir des plaques en aluminium (option A) et des plaques en polyéthylène (option B);

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies et des premiers répondants recommande de retenir l'option B, tenant compte de la différence du prix versus la qualité supérieure du produit;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre déposée par **ROC SIGNALISATION**, une division de Industries Signamarch Inc., de Dorval, pour la fourniture et l'installation de 3 500 plaques d'identification de numéros civiques, option B, pour la somme de 115 325 \$, plus les taxes applicables;

QU'il soit entendu que la quantité pourra être ajustée tenant compte des besoins, tel que précisé aux clauses spéciales du devis, à l'article 2.2;

QUE, contrairement aux spécifications du devis techniques, la couleur retenue pour les plaques sera « verte »;

Le 6 mai 2008

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-22-200-00-721 « Infrastructures ».

Adoptée à l'unanimité

Point 14.1

2008-MC-R185 OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL – ÉQUIPE ÉLITE DES DYNAMO U18 F « AA », MME JULIE LESAGE-SÉGUIN

CONSIDÉRANT la demande de participation financière soumise par l'équipe des Dynamo de Hull U18 F « AA »;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Lesage-Séguin, résidente de Cantley joue un rôle d'ambassadrice pour la municipalité et que celle-ci planifie représenter l'Association de soccer de Hull au Portugal;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil alloue à l'Association de soccer de Hull plus précisément à l'équipe des Dynamo U18 F « AA » un montant de 150 \$ à titre de contribution et de soutien dans ses objectifs;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention aux organismes - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 15.

2008-MC-R 186 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2008 soit et est levée à 20 heures 50.

Adoptée à l'unanimité

Stephen C. Harris
Maire

Vincent Tanguay
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et greffier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 9^{ième} jour du mois d'avril 2008.

Signature : _____